



Lundi 20 mars 2023

Conseil Municipal du 20 mars 2023 : Rouen, un projet municipal au service de tous

Rapport sur la laïcité à Rouen, bien-être animal, valorisation du patrimoine naturel, soutien à nos associations, financement des actions dans le cadre du contrat de ville, renforcement de la diversité et de l'attractivité du commerce local... Autant de sujets qui témoignent d'une action municipale destinée à toutes et tous.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : *« Une municipalité doit être au service de tous les habitants, en veillant à la cohérence de ses politiques. C'est le cas par exemple avec la question du bien-être animal qui fait partie prenante de notre politique de renaturation : redonner sa place à la nature c'est s'assurer aussi de la place donnée aux animaux afin que la transition social-écologique soit pleine et entière.*

Je tiens par ailleurs à souligner le travail de l'ensemble des groupes municipaux sur la question de la laïcité. Il avait été unanimement décidé en novembre 2020, après l'assassinat du professeur Samuel Paty, de travailler ensemble autour de la question du respect de la laïcité. Après de multiples auditions, discussions, ce groupe de travail a remis à l'ensemble des élus municipaux un rapport formulant de nombreuses propositions pour renforcer la laïcité à l'échelle de Rouen, à la fois dans la lecture de son principe mais également de manière plus opérationnelle.

Enfin, ce Conseil marque le vote de la programmation annuelle dans le cadre du contrat de ville pour 2023. Cette politique est essentielle pour les quartiers Hauts de Rouen et Grammont en finançant de nombreuses actions avec les associations qui y travaillent. Il s'agira de la dernière année du contrat 2015-2023, nous serons donc d'autant plus attentifs dans nos discussions avec l'Etat à garantir les moyens nécessaires pour les Rouennaises et les Rouennais dans le prochain contrat. »



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
07 35 08 86 53

Rapport municipal sur le respect de la laïcité.

En octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, est assassiné. Dix jours auparavant, lors d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression, Samuel Paty montre deux caricatures de Mahomet issues du journal satirique Charlie Hebdo à ses élèves de quatrième. L'enseignant avait préalablement demandé aux élèves le souhaitant de ne pas regarder ces images voire de sortir de la salle de classe.

L'assassinat de Samuel Paty a provoqué de très fortes réactions, en France et à l'étranger. Par-delà le drame, il a ravivé le débat autour de la radicalisation. Aussi, au lendemain de cet attentat, sur la base d'une motion d'urgence, les élus du Conseil municipal de la Ville de Rouen ont souhaité engager collectivement une réflexion et un travail d'état des lieux sur les actions entreprises sur le territoire communal sur ce sujet mais également sur la question de la laïcité.

Cette motion d'urgence met au cœur de son raisonnement la laïcité, la prévention de la radicalisation, et la place de l'action de la Ville de Rouen pour éviter et prévenir de tels drames. Elle soulève finalement une question : comment une collectivité telle que la Ville de Rouen peut agir en faveur de la laïcité et prévenir les radicalisations ?

Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué afin de conduire une série d'auditions et construire un avis circonstancié, sur la base de propositions concrètes à mettre en œuvre, à l'échelle de la collectivité. Ce groupe de travail représentant l'ensemble des groupes politiques présents au sein du Conseil municipal s'est ainsi forgé une opinion qu'il s'est efforcé de retracer dans le présent rapport afin d'aboutir à une position partagée et républicaine

Rouen, ville engagée dans la transition écologique

Bien-être animal : orientations et plan d'action 2023-2026

L'enjeu du bien-être animal est au cœur de la transition sociale-écologique que nous portons depuis le début de ce mandat. Il est en effet nécessaire que l'Homme se réconcilie avec la nature, cette nécessité passe notamment par une politique volontariste en matière de bien-être animal.

Volontariste car il ne s'agit pas seulement de s'inscrire dans une démarche de mise en conformité avec la législation récente qui ont fait évoluer les dispositions en la matière, mais bien d'aller au-delà, en traduisant dans notre action municipale les engagements pris avec la Charte « Une Ville pour les Animaux » de l'association L214.

Plusieurs actions seront mises en œuvre dans le cadre de ce plan :

- **Soutenir une alimentation durable et éthique** en encourageant et favorisant notamment une alimentation moins carnée et davantage tournée vers les protéines végétales.
- **Intégrer et protéger les animaux domestiques, sauvages et liminaires en Ville** : permettant ainsi de soutenir et renforcer la place de l'animal domestique en Ville et d'expérimenter l'utilisation de méthodes alternatives pour contrôler la surpopulation des animaux liminaires. Cela permettra également de favoriser l'évolution des pratiques d'entretien des espaces verts en prenant en compte le cycle de vie des animaux.
- **Informier et sensibiliser à l'éthique animale** pour lutter contre les faits de négligence et de maltraitance animale, tout en poursuivant le travail de responsabilisation et de formation des maîtres. Enfin il s'agit de continuer le soutien aux actions de sensibilisation menées par les associations locales.

Convention de partenariat avec les associations « Champs des possible » ; « Interm'Aide emploi » ; « Les ateliers des Hauts » pour la préservation et la valorisation du Parc naturel Urbain de Repainville

Nous poursuivons la valorisation de nos sites naturels en les valorisant par le biais d'activités locales d'insertion, de pédagogie et de commerce.

Le Parc naturel de Repainville, situé route de Lyons, dispose d'une richesse naturelle liée notamment à sa biodiversité issue des zones humides, de nombreuses actions y sont déjà menées pour le préserver et la valoriser.

Cette convention vient renforcer cette double action de préservation et de valorisation en lien avec trois associations : Champs des possibles, Interm'aide emploi et Les Ateliers des Hauts.



Ce Parc naturel, déjà riche de partenariats permettant la mise en place de jardin familiaux et partagés ou encore d'un chantier d'insertion va donc bénéficier de nouvelles activités permettant sa valorisation :

- Des animations de sensibilisation « cuisine et nature » qui permettront de gérer un jardin potager participatif et un verger.
- Une activité de vente directe avec l'association Interm'Aide Emploi qui permettra de mener des actions de réinsertion dans l'emploi.
- La mise en place d'un nouveau point de vente automatique « Léo à la Ferme » avec la vente de produits frais et locaux.

La Ville mettra à disposition de ces trois associations des bungalows pour une durée de trois ans reconductible, assurant ainsi la pérennisation des activités mises en place.

Adhésion de la Ville de Rouen à l'Établissement Public de Coopération Environnementale « Conservatoire Botanique de Normandie ».

La Normandie sera bientôt dotée d'un Conservatoire Botanique de Normandie ! C'est en tout cas le chemin qui est pris avec la prochaine création de l'Établissement Public de Coopération Environnementale auquel la Ville de Rouen a décidé d'adhérer.

Cette adhésion va permettre de contribuer à l'obtention du Label « Conservatoire Botanique de Normandie » pour ce nouvel établissement en apportant notre expertise. En effet les Conservatoires Botaniques agissent en faveur de la connaissance et de la conservation de la nature ; des missions que nous remplissons pleinement à Rouen grâce par exemple au Jardin des Plantes, à la fois pôle scientifique et terrain de pédagogie où sont menées des actions de conservations des espèces végétales, de protection et de présentation au public.

C'est aussi le cas avec « Rouen Naturellement ! », le plan de renaturation de la Ville de Rouen. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'en 2022 ont été lancées les rencontres du vivant et de la terre, organisées conjointement par la Ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie et la Fédération Biogée permettent de sensibiliser le public aux enjeux de renaturation des espaces urbains et donc de protection de la nature en ville, des rencontres qui seront rééditées cette à l'automne.

Rouen soutient ses associations et sa jeunesse.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
07 35 08 86 53

Nouvelles attributions de subventions à des associations

Dans la droite ligne de notre soutien aux associations et des premières attributions ayant eu lieu lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2023, nous continuons à accompagner la richesse de notre tissu associatif.

Avec cette deuxième vague d'attributions, ce sont plus de trente associations pour lesquelles la Ville de Rouen apporte un soutien financier :

Opération Jeunesse

- Une subvention de fonctionnement de 750 € pour l'association Art et Fac.

Opération Culture

- Une subvention de fonctionnement de 750 € pour l'association Art et Fac,
- Une subvention sur projet « Hot lovers » de 2.000 € pour l'association Buddy Ink,
- Une subvention sur projet « du 9 janvier au 28 février 2023 – Petite forme 1 et 2 » de 2.000 € pour l'association Commune Idée,
- Une subvention sur projet « I want to break freak » de 2.000 € pour l'association Compagnie Raz'Bitumes,
- Une subvention sur projet « Kabaret Ecrivoire les 14 at 15 avril 2023 » de 2.000 € pour l'association Le Safran Collectif,
- Une subvention sur projet « Champagne ! du 9 janvier au 4 février 2023 » de 2.000 € pour l'association Cauri Théâtre.

Opération Sports

- Une subvention de fonctionnement de 3.500 € pour l'association Les Amis du Monde,
- Une subvention de fonctionnement de 400 € pour l'Association Rouennaise des Sportifs Aveugles Amblyopes Handicapés,
- Une subvention de fonctionnement de 30.000 € pour l'association Club de Hockey Amateur de Rouen,
- Une subvention de fonctionnement de 10.000 € pour l'association Equi Seine Organisation,
- Une subvention de fonctionnement de 30.000 € pour l'association Hauts de Rouen Basket,
- Une subvention de fonctionnement de 45.000 € pour l'association Rouen Baseball 76 « Les Huskies »
- Une subvention de fonctionnement de 70.000 € pour l'association Rouen Handball,
- Une subvention de fonctionnement de 90.000 € pour l'association Rouen Normandie Rugby,
- Une subvention de fonctionnement de 60.000 € pour l'association Rouen Sport(s),
- Une subvention de fonctionnement de 2.000 € pour l'association Rouen Tae Kwondo Academy,



- Une subvention de fonctionnement de 20.000 € pour l'association Tennis Club de Rouen,
- Une subvention de fonctionnement de 27.000 € pour l'association Union Sportive Grammont.

Opération Centres Sociaux

- Une subvention de fonctionnement de 5.000 € pour l'association Rouen Cité Jeunes.

Opération Insertion

- Une subvention de fonctionnement de 1.000 € pour l'association Les Cafés de l'Emploi,
- Une subvention de fonctionnement de 3.500 € pour l'association Les Restaurants du Cœur,
- Une subvention de fonctionnement de 8.000 € pour l'association Société Saint Vincent de Paul Confrérie Saint Joseph,
- Une subvention de fonctionnement de 500 € pour l'association Triologue.

Opération Personnes âgées

- Une subvention de fonctionnement de 1.000 € pour l'association Club du 3ème âge des Ursulines,
- Une subvention de fonctionnement de 1.360 € pour l'association Comité d'Entraide de la Madeleine,
- Une subvention de fonctionnement de 3.000 € pour l'association Comité des Fêtes du Temps Perdu,
- Une subvention de fonctionnement de 6.280 € pour l'association Maison de Quartier Grievallon Suisse,
- Une subvention de fonctionnement de 2.400 € pour l'association Rouen Cité Jeunes,
- Une subvention de fonctionnement de 7.000 € pour l'association Vers volant,
- Une subvention sur projet « Gym douce des aînés » de 1.000 € pour l'association Maison de Quartier du Mont-Gargan.

Attribution des subventions sur projet dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville 2023.

Un soutien à la hauteur des enjeux pour nos quartiers prioritaires ! Pour cette dernière année du contrat de ville 2015-2023 de nombreuses actions vont pouvoir être menées sur les quartiers des Hauts-de-Rouen et Grammont. C'est au total 260 000€ que la Ville de Rouen mobilise pour un total de 54 actions dont 22 dans les Hauts de Rouen, 24 à Grammont et 8 qui seront menées conjointement dans les deux quartiers.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
07 35 08 86 53

Ces projets, également financés par la Métropole de Rouen Normandie (à hauteur de 135 000 €) et par l'Etat (à hauteur de 500 000 €) permettront d'intervenir sur plusieurs axes prioritaires :

- Education – Parentalité – Jeunesse à hauteur de 62 500 euros ;
- Lien social et vivre ensemble à hauteur de 61 610 euros ;
- Insertion professionnelle – Emploi – Entrepreneuriat à hauteur de 60 500 euros ;
- Culture à hauteur de 43 837 euros ;
- Sport – santé à hauteur de 31 553 euros.

Cette programmation acte la fin du contrat de ville 2015-2023 avant la mise en place pour début 2024 du nouveau contrat. La Ville de Rouen est pleinement mobilisée pour s'assurer que ce nouveau contrat prendra en compte l'ensemble des besoins de nos quartiers et de leurs habitants.

En complément de la programmation 2023 du Contrat de Ville, le quartier des Hauts-de-Rouen bénéficie de crédits spécifiques supplémentaires (50 000 € de la Ville de Rouen et 300 000 € de l'Etat) afin d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes du quartier.

La Ville se transforme

Renforcement de la diversité et de l'attractivité du commerce local : Droit de préemption du périmètre de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat – Préemption du bail commercial 2-4, places des Emmurées – Approbation du cahier des charges et lancement de la procédure de rétrocession

En novembre 2021, la Ville de Rouen se dotait d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein duquel la collectivité est autorisée à exercer son droit de préemption afin de favoriser la diversité commerciale. Pour la première fois, le 8 février dernier cette possibilité a été utilisée concernant le bail commercial situé 2-4 place des Emmurées (ancien caviste Le Vert Bouteille). Cette acquisition a pour but d'être rétrocédée afin qu'un nouveau commerce puisse s'y installer (sauf activité de restauration).

Cette délibération vise à définir précisément le cahier des charges pour le lancement de l'appel à candidature, à la suite de quoi en lien avec le propriétaire du local, un repreneur sera identifié afin d'installer une nouvelle activité pérenne qui préservera l'équilibre, l'attractivité et la diversité de l'offre commerciale du secteur. Plusieurs critères ont été fixés pour sélectionner le



dossier : qualité et pertinence du projet commercial (notamment son adéquation avec les besoins des habitants), le profil du ou des candidat(s) (expériences, motivation, etc.) ainsi que la viabilité économique du projet.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
07 35 08 86 53